

PROGRAMME AÎNÉS ACTIFS 2024



DEMANDE DE SUBVENTION | Formulaire individuel

Prénom et nom :

Adresse :

Date de naissance :

Âge :

Téléphone :

Type des activités ou cours

	Nom de l'école ou de l'entreprise	Coût de l'activité	Copie du reçu (✓)
#1			
#2			
#3			
#4			

⇒ Signature :

Date :

Preuve de résidence

Permis de conduire

Compte de taxes municipales

Bulletin scolaire de l'enfant

Conditions du programme AÎNÉS ACTIFS

La municipalité remboursera 20% du coût d'inscription rattaché directement au cours ou à l'activité de nature sportive, aux aînés de 60 ans et plus résidents en permanence à Sainte-Marcelline et qui s'inscrivent à des activités ou cours qui ne sont pas offerts par la municipalité ou un de ses mandataires, et ce jusqu'à un montant maximum de 100 \$ par année par personne. La base annuelle commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

Certaines conditions s'appliquent :

- L'activité ou le cours doit être offert par un organisme à but non lucratif ou une entreprise reconnue.
- Le calcul de la contribution sera effectué sur le montant total du reçu fourni, représentant les frais d'inscription. Les frais de matériel, de transport et autres frais connexes ne sont pas admissibles.
- Toute pratique libre d'activités de loisir n'est pas admissible (exemple : ski libre, cinéma, etc.).

DATE LIMITE POUR REMETTRE VOTRE DEMANDE : 31 OCTOBRE (HALLOWEEN)



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Initiale de l'employé :

Date :